

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 15 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} mai 1882

50/50	83 92	Crédit mobilier	687
50/50	81 20	Crédit Lyonnais	760
50/50	1 7 40	Mobilier espagnol	638
50/50	90 60	Union générale	...
50/50	...	Foncière lyonnaise	...
50/50	...	Autrichiens	705
50/50	...	Lombards	311
50/50	...	Saragosse	436
50/50	...	Nord-Espagne	621
50/50	...	Transatlantique	...
50/50	...	Suez	2740
50/50	...	Consolidés à Londres	...
50/50	...	Panama	...

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

Le BUDGET de 1883

Paris, 1^{er} mai.
Le projet du budget 1883 comprend en recettes 3,027 millions, et sur cette somme on réserve 839 millions pour la défense nationale, soit au-delà du quart des recettes totales. Quelques explications sont nécessaires sur la part affectée à la marine et sur celle affectée à la terre.
Le budget de la marine comprend 252 millions; mais, par suite des nouvelles combinaisons introduites par M. le ministre des finances, il se trouve dans cette somme des dépenses extraordinaires s'élevant à 21 millions et applicables au matériel naval et aux fortifications des colonies.
Le budget ordinaire du ministère de la guerre s'élève à 587 millions. Il faut y ajouter, sur le budget des dépenses extraordinaires, pour 81 millions, dont 44 millions sont attribués à l'armée pour approvisionnement et armement, et 37 millions au génie.

LA LOI SUR LES RÉCIDIVISTES

Paris, 1^{er} mai.
Le projet de loi sur les récidivistes que le ministre de l'intérieur déposera à la rentrée, est conforme à celui de M. Waldeck-Rousseau en ce qu'il concerne les causes de transportation. Il ajoute une quatrième : la transportation sera émise pour la récidive de délit, après le cinquième délit.

Les individus ainsi transportés ne pourront plus être rapatriés, sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, et encore, dans ce cas, ils ne pourront rentrer en France qu'après un délai de dix années passées au lieu de transportation.
La colonie où se fera la transportation n'est pas encore absolument choisie.
Toutefois, on a décidé que les transportés y seront internés, mais non emprisonnés. Ils pourront travailler librement. Le transport est évalué à 550 francs par individu, et l'entretien annuel à 580 fr. Un règlement d'administration publique achèvera de fixer les points que le projet de loi ne résout pas.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 1^{er} mai.
Le Paris demande quand le ministère se décidera à tenir les engagements qu'il a pris.
Le National engage la France à ne pas prêter le flanc aux attaques des gambettistes qui chercheront de la déconsidérer par tous les moyens possibles.
La France dit que le ministère conservera le concours de tous les républicains, s'il donne une solution aux questions sérieuses.
Le Télégraphe croit que la situation du ministère est bonne; il n'a à craindre ni les gambettistes ni l'extrême gauche.
La Reforme dont le premier numéro a paru aujourd'hui, déclare dans un article programmatique que la Chambre est frappée d'impuissance; et n'a tenu aucune des réformes qu'elle avait promises; elle engage la Chambre à changer de voie et à se montrer progressiste; ce n'est qu'en agissant ainsi qu'elle répondra aux vœux formulés par le pays.
Le Temps remarque que les abstentions ont été peu nombreuses dans les élections législatives qui ont eu lieu hier; ce vote prouve que les électeurs ne se désintéressent pas de la chose publique, autant qu'on voulait bien le dire.

Informations

Paris, 1^{er} mai.
On annonce une interpellation de M. Camille Pelletan sur les affaires tunisiennes, une question sur l'affaire du Tigri et une autre question sur l'arrêt du

conseil d'Etat, qui annule une décision du secrétaire-général des Alpes-Maritimes, ratifiant en l'absence du préfet une convention entre la ville de Cannes et la Société de Sainte-Marie.

M. Alype a renoncé à la question qu'il devait adresser au gouvernement, au sujet de la direction des colonies, M. Michau, directeur du service, ayant donné sa démission.

La sous-commission de l'armée, chargée d'arrêter les chiffres de la moyenne du contingent, est composée de MM. Gambetta, Ballue et Margaine.

Dans sa dernière séance la commission extra-parlementaire des sociétés a adopté les résolutions suivantes :

Les actions créées en représentation des apports pourront, en vertu des statuts, n'être libérées qu'en partie. Cette libération partielle pourra être imputée sur le versement du quart de chaque action nécessaire à la constitution de la Société et, le cas échéant, sur les versements ultérieurs.

Les conditions exigées par la loi pour la constitution des sociétés par actions sont applicables à celles qui se constituent sans recourir à une émission publique.

Elle a, de plus, par six voix contre cinq, repoussé une résolution proposée par M. Vavasseur et tendant à ce qu'il soit adjoint au commissaire élu par la première assemblée générale pour apprécier la valeur des apports ou la cause des avantages stipulés au profit de certains associés, un ou trois experts nommés par le président du tribunal de commerce, sur requête présentée par les fondateurs.

Aujourd'hui a eu lieu à la cour de cassation l'installation de M. Barbier, le nouveau procureur général, et celle de M. Beaudoin, nommé président de chambre.

Les discours échangés entre le premier président Mercier et M. Barbier ont affirmé l'adhésion de la cour de cassation à la Constitution républicaine.

Les comptes rendus des conseils généraux attestent que dix-huit assemblées départementales ont émis des vœux contre la nouvelle loi sur l'enseignement primaire.

Les commissions scolaires, chargées de dresser la liste des enfants que les parents sont tenus d'envoyer à l'école, vont être prochainement nommées par les conseils municipaux.

M. Roustan, notre nouveau ministre plénipotentiaire à Washington, revenant du département des Bonches-du-Rhône, est depuis hier à Paris.

Ce diplomate assistera, la semaine prochaine, à un grand dîner officiel qui sera donné en son honneur par M. Morton, ministre des Etats-Unis près le gouvernement français.

Après avoir pris les instructions du ministre des affaires étrangères, M. Roustan doit s'embarquer vers le 15 mai prochain pour gagner son poste.

M. Souzouki, secrétaire de la légation japonaise, disparu depuis huit jours, serait parti pour Saigon.

La vente des objets mobiliers de Mlle Heijbran, aujourd'hui comtesse de Panouse, s'est terminée hier, avec une recette totale d'environ 410,650 fr.

Citons parmi les plus fortes enchères, cinq tapisseries Louis XV, qui ont été adjugées au prix de 19,000 fr.; une rivière de quarante-deux brillants, 17,600 fr., et le meuble de la salle de concert, 17,020 fr.

Les employés de la gare de Sedan organisent un banquet pour célébrer la distinction accordée à M. Grisel, mécanicien de la Compagnie du Nord, nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Les souscripteurs ayant envoyé une invitation à M. Gambetta, celui-ci vient d'adresser la lettre suivante à leur président :

« Paris, 26 avril.
« Monsieur et cher concitoyen,

« J'ai le plus vif regret de n'avoir pas répondu plus tôt à votre fraternelle invitation; certaine erreur matérielle ne m'a mis en main votre lettre que ce matin. Je m'empresse de vous dire que j'accepte, et de grand cœur, l'honneur que vous et vos camarades voulez me faire en m'envoyant votre députation pour la fête démocratique du 10 mai, donnée en l'honneur de Grisel, c'est-à-dire du travail et du dévouement.

« LÉON GAMBETTA. »
Ce banquet aura lieu le 10 mai prochain. Une souscription a été ouverte à raison de 50 centimes pour offrir une eroix à Grisel.

La présidence du banquet a été acceptée par Victor Hugo, et un grand nombre de députés et de sénateurs ont promis d'y assister.

M. l'évêque Freppel vient, au cours de sa tournée pastorale dans le diocèse d'Angers, de recevoir un ordre de revirement émané du ministère de la justice et des cultes. Cet ordre de revirement porte sur une somme de plus de seize mille francs que M. Freppel a indûment perçue en cumulant, en violation des dispositions de la loi, son indemnité parlementaire avec l'intégralité de son traitement épiscopal.

UN CURIEUX INCIDENT

Paris, 1^{er} mai.
Les journaux de ce soir publient une lettre du général de Gallifet, au sujet d'un article singulier publié par la Gazette de l'Allemagne du Nord et reproduit, sous réserves, par le Gaulois de ce matin.

Dans cet article, le journal allemand, porte-voix ordinaire de M. de Bismarck, affirme que dans un dîner auquel assistaient plusieurs officiers généraux, M. de Gallifet se serait plaint, avec une grande vivacité, que le ministère actuel ne savait pas sauvegarder la dignité de la France vis-à-vis de l'étranger.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE 99

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

— Oui, ma'ame, et même un cas très compliqué et fort rare... Pour avoir la chance de me faire à bonne fin je serai forcé de pratiquer une opération...
— A un homme?
— Non, à une femme...
— Et cette femme est depuis longtemps...
— Depuis plus de vingt ans...
— L'origine de sa folie?
— Une blessure à la tête.
— Résultat d'un crime ou d'un accident?
— Je ne saurais le dire, mais un crime me paraît probable... La pauvre femme a reçu un coup de pistolet dans la tête... Une parcelle de plomb détachée de la balle, s'est enfoncée dans la boîte osseuse où elle est encore...
— Très étrange! s'écria Claudia.
— Très étrange et très curieux, oui ma'ame...

— Et c'est à l'asile de Charenton que vous soignez cette folle?

— Oui, madame.

— Et cette femme est Parisienne?

— Etienne se rappela tout à coup que la nouvelle pensionnaire se trouvait aux isolées, au secret, et que le devoir professionnel, joint aux recommandations du directeur, lui interdisaient absolument de prononcer son nom.

Aussi se contenta-t-il de répondre :

— Parisienne, je le crois, mais sans en être sûr.

— Et sa famille vient la visiter? demanda Claudia, pensant malgré elle à Esther Dérieux.

— Je ne sais, madame... murmura le jeune médecin que ces questions multipliées embarrassaient visiblement. J'ignore ce qui se passe à l'asile en dehors des heures de mon service... Les aliénés ne sont pour nous que des malades, dont bien souvent les noms nous restent inconnus.

Claudia était trop intelligente pour ne pas comprendre qu'elle n'obtiendrait plus rien.

Toute interrogation nouvelle ne servirait qu'à mettre le docteur en défiance.

Que lui importait d'ailleurs?

Elle ne pouvait raisonnablement supposer que la folle de Charenton fût la veuve du duc Sigismond de la Tour-Vaudieu. Elle interrompit donc une enquête désormais inutile.

— Docteur, dit-elle, vous m'avez appris ce que je désirais savoir et je vous en remercie... Peut-être un jour vous mettrai-je en présence de la personne dont je vous ai parlé, si sa fa-

mille se décide à tenter tout pour la guérison...

— Souvenez-vous, madame, que rien n'est possible si l'on ne connaît d'abord le motif véritable de la folie...

— Je l'oublierai pas; je m'informerai, et à l'une de vos prochaines visites je vous transmettrai les renseignements que j'aurai pu recueillir...

La conversation était finie.

Etienne se leva.

— A demain, madame... fit-il.

— A demain, docteur... répondit Claudia en lui tendant la main. Il est ambitieux, pensa-t-elle quand il se fut retiré, si j'ai besoin de lui il me servira.

René Moulin, nous le savons, était sorti très satisfait de l'hôtel de la rue de Berlin.

Il rejoignit Jean-Jeudi, qui l'attendait à l'angle de la rue de Clichy.

Le vieux voleur, lui voyant la figure rayonnante, s'écria :

— Il paraît que ça marche?

— Comme sur des roulettes...

— Tu es en pied dans la maison?

— Agréé en qualité de maître d'hôtel et d'homme de confiance.

— Quand dois-tu entrer en fonctions?

— Demain matin à neuf heures.

— As-tu reçu des arrhes?

— Sous forme d'avance sur mes gages, et voici trois louis que je vous donne pour grossir votre bourse...

Jean-Jeudi fit sauter les trois pièces d'or sur la paume de sa main et les glissa joyeuse-

ment ensuit dans la poche de son gilet en murmurant :

— Si c'est la dame de Neuilly ce n'est qu'un faible à-compte... Faudra qu'elle s'exécute et qu'elle casque dans le grand genre!

— Sans doute, répliqua René Moulin, mais pour le quart d'heure ne brusquons rien, et occupons-nous de nos affaires...

— Quelles affaires?

— Renvoyons d'abord les cent francs à Laurent...

— Tu y tiens? fit Jean-Jeudi avec un soupir.

— Je vous ai expliqué pourquoi cette restitution me semble indispensable... Vous irez ensuite reporter le portefeuille à l'estaminet de la rue d'Amsterdam où, toute réflexion faite, je ne veux pas qu'on me voie.

Les deux hommes entrèrent dans un petit café où René Moulin écrivit quelques lignes qu'il glissa sous une enveloppe avec le billet de banque et qu'il adressa à M. Laurent, rue du Château, à Vincennes.

Puis il tendit le portefeuille à Jean-Jeudi en lui disant :

— Expliquez que vous l'avez trouvé dans la rue, inventez une histoire...

— Ça ne sera pas difficile... Nous reverrons-nous aujourd'hui?

— Non, mais il faut convenir d'un lieu de rendez-vous pour demain et les jours suivants...

— Arrange ça...

— Eh bien! tous les matins, à huit heures, promenez-vous en fumant votre pipe au coin de

Pour justifier son dire, le général aurait raconté à ses commensaux que le prince de Hohenlohe, ambassadeur allemand à Paris, s'efforçait, depuis des semaines d'amener M. de Freycinet à signer un traité par lequel l'Allemagne garantirait à la France l'intégrité de son territoire en Europe et en Afrique, à la condition que la France s'engageât à réduire l'effectif de son armée et à ne conclure d'alliance avec aucune autre puissance.

Les assistants se trouvant vivement surpris de cette étrange révélation, le général de Gallifet — toujours d'après le journal berlinois — aurait répondu brièvement et carrément que la nouvelle devait être authentique et indubitable puisqu'il la devait à... M. Gambetta lui-même dont la rentrée au gouvernement serait absolument nécessaire, à moins qu'on ne voulût faire perdre tout prestige à la France.

Dans la lettre que publient les journaux, M. de Gallifet dit qu'il est parfaitement exact qu'il ait conservé avec M. Gambetta les meilleures relations; mais qu'à part cela, tout est absolument faux dans l'article de la Gazette de l'Allemagne du Nord.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Paris, 1^{er} mai.

Le gouvernement reçoit d'Afrique les détails suivants qui complètent les nouvelles que nous avons données hier :

En Tunisie, d'après un compte rendu télégraphique du général Forgemol, commandant le corps d'occupation, les mouvements combinés des colonnes d'opérations ont produit d'excellents résultats.

Les deux colonnes dirigées directement par le général Logerot, sont en train de compléter la soumission des Ourgama. Celle du général Jamai, a poussé jusqu'à Sidi-Bou-Grara, où elle est entrée en relation avec l'avisio le Gladiateur. Celle du général Philibert marche sur Messireb, après avoir fait rentrer dans le devoir une partie des Merazig de Nefzaoua.

Les colonnes d'Aubigny et de Laroque sont arrivées sur l'Oued-Ouagha après avoir parcouru, sans obstacle la Kessera de Hamada et la région montagneuse environnante.

L'état sanitaire et moral des troupes ne laisse rien à désirer. Tous les chefs indigènes ont marché avec nos colonnes.

En Algérie, dans une partie de la zone frontalière sud-ouest, qui sépare notre colonie du Maroc, une mission topographique escortée par deux compagnies de la légion étrangère et placée sous les ordres du capitaine de Castries, qui allait achever un travail commencé entre Ain-ben-Khelil et le chott Tigi, a été attaquée par les tribus dissidentes. L'ennemi comptait environ 1.800 cavaliers et 6.000 fantassins.

Nos soldats dont l'effectif était d'un peu plus de 300 hommes et qui se battaient contre trente, se sont vaillamment comportés, et, dans la mêlée furieuse qui s'est engagée, ils ont été dignes des vieilles troupes d'Afrique.

Nos pertes sont sensibles : 2 officiers tués, 2 officiers blessés, 48 soldats tués ou disparus, 26 blessés. Une partie du convoi a été enlevée par suite de la fuite des convoyeurs arabes.

Les pertes des assaillants sont considérables. On les évalue à plusieurs centaines de tués. Les femmes arabes accompagnaient les combattants et ont montré un acharnement inouï.

Cet engagement fait le plus grand honneur aux troupes qui l'ont soutenu. « Nos blessés sont pleins de fierté », dit le général Colonieu, en rendant compte de leur arrivée à Ain-ben-Khelil.

D'après un télégramme du général Saussier, qui se trouve en tournée à Tlemcen, ce fait isolé et accidentel ne doit inspirer aucune inquiétude.

Oran, 1^{er} mai. — La nomination de la commission chargée d'examiner le projet de mer intérieure au sud de la Tunisie et de l'Algérie, produit la plus favorable impression; on ne doute pas que le projet soit reconnu praticable et l'on attend de son exécution les plus grands avantages à tous les points de vue pour l'Algérie et la Tunisie.

Il est essentiel d'observer que l'incident télégraphié hier n'a pas eu lieu dans le Sud-Oranais, qui est parfaitement calme, mais près du Chott Tigi, c'est-à-dire sur le territoire saharien, appartenant nominalelement au Maroc et occupé par des tribus qui n'ont jamais été soumises ni à l'Algérie ni au Maroc.

Constantine, 1^{er} mai. — Il vient de paraître à Constantine un journal publié en français et en arabe, *El Moniakheb*, destiné à cimenter l'union des deux races.

Tunis, 30 avril. — Le nouveau consul d'Allemagne, arrivé, depuis deux jours, à Tunis, a été présenté, aujourd'hui, officiellement au bey par notre secrétaire d'ambassade remplissant les fonctions de résident en l'absence de M. Cambon. C'est M. Natchigal qui a demandé à ce qu'il en fut ainsi.

Une voiture du bey est allé prendre le consul allemand, l'a conduit à la résidence, où M. d'Estournelles, représentant le résident, s'est mis à côté de lui, et de là on s'est rendu au Bardo, accompagné d'un employé du bey et escorté d'un peloton de cavalerie française.

Cette manière de procéder est une reconnaissance formelle par l'Allemagne de notre protectorat. L'émotion est ici fort grande parmi les représentants des autres puissances.

Aussitôt arrivés, ces personnages ont été reçus par le bey. M. d'Estournelles a présenté le consul d'Allemagne, en sa qualité de chargé de résidence, délégué au ministère des affaires étrangères du gouvernement tunisien.

Le consul d'Allemagne a remis ses lettres de créance et présenté les compliments de son souverain. On a ensuite causé du voyage de M. Natchigal, et M. d'Estournelles a remercié le bey, au nom de M. Cambon, de toutes les attentions qu'on a pour notre ministre dans son voyage en Tunisie.

La décision prise par l'Allemagne de donner à son consul des instructions pour reconnaître l'état de choses inauguré par nous dans la Régence a produit une excellente impression.

Le bey paraît très satisfait. Taleb-bey, son frère, s'est présenté au baise-main aujourd'hui, et a reçu un accueil amical.

LES ÉLECTIONS DU 30 AVRIL

Paris, 1^{er} mai. — Voici le résultat des élections qui ont eu lieu hier :

ALLIER (circonscription de la Palisse). — M. Préveraud, radical, 3.800 voix; M. Miviere, radical, 2.800; M. Debord, républicain, 3.600. — Ballottage.

CHARENTE-INFÉRIEURE (circonscription de Rochefort). — M. Cazelles, républicain, 1.120 voix; M. Bischoff, radical, 3.868; M. Paul Rouvier, républicain, 4.140; M. Claire, candidat ouvrier, 220; M. Roche, bonapartiste, 4.828. — Ballottage.

EURE (circonscription d'Evreux). — M. Corbeau, républicain, 3.549. — M. Bully, républicain, 5.160; M. Léon Sevaistre, conservateur, 4.375. — Ballottage.

ILLE-ET-VILLAIN (circonscription de Fougères). — M. de la Riboussière, républicain, 12.170 voix (élu); M. de la Villegontier, conservateur, 6.939.

Hier a eu lieu l'élection d'un sénateur dans l'Inde française, en remplacement de M. de Freycinet; c'est M. Jacques Hébrard qui a été élu.

M. Jacques Hébrard est le frère de M. Hébrard, directeur du journal le Temps, et sénateur de la Haute-Garonne.

Etranger

Allemagne

Leipzig, 1^{er} mai. — Une grève commencée lundi par les ouvriers des charbonnages de Teplitz embrasse maintenant toutes les exploitations voisines de cette localité.

Le nombre des grévistes à Dux et Brück s'est accru jusqu'à plusieurs milliers : trois des agitateurs principaux ont été arrêtés à Brück. Teplitz, ainsi que toutes les routes conduisant à Dux et plusieurs puits sont occupés militairement.

1.000 hommes de troupes sont présents à Dux, Teplitz et Brück; un bataillon a encore été demandé comme renfort pour Teplitz. Les ouvriers sont tranquilles, mais contraignent à faire grève ceux qui continueraient à travailler.

Les approvisionnements de charbons de plusieurs grandes fabriques sont minimes.

Une députation des propriétaires de mines de Teplitz s'est rendu, auprès du préfet, afin de lui demander protection pour leurs personnes.

Espagne

Madrid, 1^{er} mai. — Les journaux démentent le bruit d'une crise ministérielle.

Un grand incendie a éclaté à Bilbao; il y a eu deux enfants de brûlés.

La Chambre espagnole a repoussé à une grande majorité la censure contre le gouvernement, à l'occasion des troubles de la Catalogne.

Rome, 1^{er} mai. — Le ministre d'Espagne est parti pour Madrid afin de participer à la discussion du traité franco-espagnol.

Madrid, 1^{er} mai. — L'archevêque de Burgos est mort.

Angleterre

Londres, 1^{er} mai. — Le Times apprend que les contractants de l'emprunt italien ont décidé d'émettre, cette semaine, la deuxième moitié de cet emprunt.

Le même journal dit que lord Carlinsford, gardien du sceau privé, remplacera par intérim le comte Spencer comme président du conseil privé, pendant le séjour de ce dernier en Irlande.

Aucun autre changement dans le cabinet n'est attendu.

Autriche-Hongrie

Vienne, 1^{er} mai. — Le gouvernement austro-hongrois a accepté en principe, ainsi que les gouvernements anglais et russe, les propositions françaises relatives à la navigation sur le Danube. L'adhésion de l'Allemagne et de l'Italie n'est pas douteuse.

La Roumanie seule paraît élever quelques difficultés de détail.

Roumanie

Bucarest, 1^{er} mai. — La Roumanie déclare qu'elle ne saurait accepter la proposition de M. Barrère, le plénipotentiaire français, qui avait été chargé de présenter une solution sur la question de la navigation du Danube.

Il règne à ce sujet à Bucarest et dans toute la Roumanie, une vive irritation contre la France et contre l'Autriche.

Egypte

Londres, 1^{er} mai. — Le Daily News annonce du Caire que le conseil de guerre a condamné à l'exil 43 personnes; les autres inculpés seront renvoyés devant les tribunaux civils.

Suivant une conversation d'Arabi-Bey, les prisonniers auraient avoué que le but de la conspiration était de tuer Arabi-Bey, de détrôner le khédive et de le remplacer par Ismail-Pacha.

Le jugement ne sera pas rendu public avant quelques jours.

LES VICTIMES DU DEUX-DÉCEMBRE

Quelques journaux ont affirmé que la commission générale des victimes du 2 Décembre

était avant tout préoccupée de ramener aux chiffres de 6 millions le total des pensions allouées par les commissions départementales, total qui dépasse 10 millions; et ils ont ajouté que, pour ce faire, la commission supérieure réduirait sans pitié la plus grande partie des pensions accordées.

Rien n'est plus exact que cette appréciation et il nous suffit, pour en établir le mal fondé, de rappeler que le seul département du Loiret a entraîné un relèvement de 50.000 francs.

Des réductions ont eu lieu, cela ne fait aucun doute; mais après examen de plus de dix mille dossiers, elles s'élèveraient à peine à 550.000 francs, et, par suite, le chiffre total des dépenses admises étant de dix-huit à dix-neuf millions, la commission générale qui n'a économisé qu'un demi-million sur la moitié des allocations, ne saurait un seul instant songer à ramener de 10 à 6 millions le total des indemnités.

Et de fait, tel n'a jamais été son but.

Elle s'est simplement proposée de veiller à la stricte application de la loi et s'est attachée surtout à établir entre les allocations faites par les diverses commissions dont le critérium a été fort différent, une certaine uniformité, et ce, pour arriver à ce résultat que telle ou telle catégorie ne reçoit pas ici 1.200, là 800 et ailleurs 600 francs de pension.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 1^{er} mai. — Voici le résultat du deuxième tour de scrutin qui a eu lieu hier pour l'élection de quatre conseillers municipaux. Ont été élus : MM. Desgeorges, Douce-Anglade, Breux et Land.

Montbrison. — Le conseil municipal de cette ville s'est réuni hier à l'effet d'élire la municipalité. Elle se composait auparavant de MM. Alfred Avril, maire; Dulac, 1^{er} adjoint, et Perrier, 2^e adjoint.

Ont été élus : maire, M. Levet, député; 1^{er} adjoint, M. Perrier; 2^e adjoint, M. Fraisse.

M. Avril, nommé président du tribunal civil, était démissionnaire; M. le docteur Dulac avait décliné toute candidature, ainsi que M. Dupuy, conseiller général, qui on avait offert la mairie.

ISERE

Grenoble, 1^{er} mai. — La municipalité de Grenoble élu hier son maire et ses adjoints.

M. Ed. Rey a été réélu maire, par 26 voix. M. Durand, comme premier adjoint, a obtenu 21 voix.

M. Durand Savoyat, comme 2^e adjoint, 21 voix. M. Germain, comme 3^e adjoint, 27 voix.

Municipalité de Vienne. — A été élu maire : Edouard Girerd; premier adjoint, M. Gustave Dumas; deuxième adjoint, M. Bouvier-Latour.

Municipalité de Bourgoin. — Ont été nommés : Maire, M. Bedor, en remplacement de M. Degrange, démissionnaire. Premier adjoint, M. Charles Bonhomme. Deuxième adjoint, M. Douillet, pharmacien.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, 1^{er} mai. — Victor Donnet, le boulangier qui prétend avoir été victime d'une tentative d'assassinat en chemin de fer, est toujours dans un état assez grave depuis qu'il a subi l'amputation des deux pieds. On n'a pu encore l'interroger, mais l'enquête judiciaire a fourni à l'instruction des renseignements qui détruiraient complètement les premières déclarations. Ainsi Donnet disait être venu de Lyon par le train n° 13. Or, il n'a pas été difficile de prouver, avec le ticket que Donnet avait dans sa poche, qu'il avait pris, au contraire, le train précédent. Le ticket portait en effet cette indication : train n° 65.

L'instruction a relevé un grand nombre d'incohérences et de contradictions dans le premier récit de Donnet. On attend que l'état du blessé permette de reprendre les interrogatoires, et on pense arriver à connaître toute la vérité sur cette étrange affaire.

la rue de Clichy, dans l'endroit où vous m'avez attendu tout à l'heure... Je vous y rejoindrai et vous tiendrez au courant... Ne manquez jamais de venir, car c'est peut-être le jour où vous me feriez défaut que j'aurais à vous communiquer des choses importantes.

— As pas peur, ma vieille?... Tous les matins à huit heures, je serai de planton, mais en plein jour il fait bigrement clair, et on vous remarque...

— Ne voudrait-il pas mieux nous donner des rendez-vous le soir?...

— Le soir je ne pourrai pas toujours disposer de moi... Cependant, quand je serai libre, j'irai faire un tour vers onze heures à la Canette-d'Argent...

— Tu m'y trouveras...

— Il se peut que d'un moment à l'autre j'aie à vous apprendre des choses que vous communiquerez sans retard à mademoiselle Monestier qui nous servira...

— Tu m'intrigues ! Quel est donc ton plan ?

XXXIX

— Ne vous inquiétez pas dit René, d'un plan que les circonstances peuvent modifier à l'improviste... Contentez-vous d'être certain qu'avant peu nous saurons si mistress Dick Thor et votre inconnue du pont de Neuilly ne sont qu'une seule et même personne... ce dont je doute un peu...

— Ah ! tu en doutes?...

— Oui, mais je puis me tromper, comme vous avez pu vous tromper vous-même... Du reste, je vous le répète, nous saurons bientôt à

quoi nous en tenir... Et maintenant, au revoir... à demain...

Les deux hommes se séparèrent. Jean-Jeudi se rendit droit à l'estaminet de la rue d'Amsterdam.

— Monsieur, demanda-t-il au patron, ne connaissez-vous pas un certain M. Laurent?...

— Oui, un domestique momentanément sans place, qui était ici il y a quelques heures.

— Je m'y trouvais en même temps que lui avec un ami, et je ne m'étais pas trompé en croyant le reconnaître quand je l'ai revu dehors... Ceci lui appartient...

Et Jean-Jeudi présentait le portefeuille au patron très étonné, qui le prit en sollicitant une explication.

— Ah ! c'est bien simple, répondit le voleur, je traversais à la gare de la rue Saint-Lazare...

Un monsieur dont la figure ne m'était point inconnue a laissé tomber ce portefeuille... J'ai ramassé l'objet et j'ai appelé le monsieur pour le lui rendre... Il avait disparu...

Je me suis souvenu alors que je l'avais rencontré ici et qu'il causait avec nous... Je suis venu et voilà...

— Grand merci de votre complaisance, monsieur... Je ferai prévenir Laurent... Vous accepterez bien un bock?...

— Ça n'est pas de refus...

Le bock absorbé, Jean-Jeudi regagna les hauteurs de Belleville.

Chemin faisant il se disait :

— C'est un rude malin, tout de même, ce René Moulin ! Il n'y a qu'à le laisser marcher ! J'ai de l'argent dans ma poche, je bois, je mange,

je me promène; c'est lui qui se donne tout le mal et qui dénicher le magot pour nous deux ! Saperlipopette, voilà un associé qui n'aura pas volé sa part de la grenouille !

René, après avoir mis sa lettre à la poste, prit le chemin de la rue Notre-Dame-des-Champs.

Il était déjà tard quand il sonna à la porte de Berthe.

La pauvre enfant n'avait pas vu le mécanicien depuis la veille au soir.

Elle éprouvait une vague inquiétude et, à mesure que s'écoulaient les heures, une tristesse de plus en plus profonde envahissait son âme.

Elle craignait quelque accident imprévu. Elle redoutait une arrestation nouvelle.

Sachant que René Moulin devait aider Jean-Jeudi dans son déménagement, elle se disait qu'une telle opération n'avait pu être bien longue, et elle ne comprenait pas pourquoi son commensal n'était pas venu déjeuner comme d'habitude.

Tout en préparant le modeste repas du soir, elle se forgeait des chimères qui, dans son imagination fiévreuse, prenaient l'apparence des plus funestes réalités.

Quand le mécanicien sonna, Berthe fut saisie d'une émotion violente; ce fut en tremblant qu'elle alla ouvrir.

Sous son costume de maîtresse d'hôtel, avec sa cravate blanche et ses longs favoris, René était à peu près méconnaissable.

L'orpheline ne le reconnut pas d'abord. Elle se crut en présence d'un magistrat et son émotion se changea en épouvante.

Le nouveau venu s'empressa de la rassurer.

— Comment, mademoiselle, s'écria-t-il en souriant, la métamorphose est-elle à ce point complète que votre meilleur ami vous semble un étranger ?

— Vous ! c'est vous ! balbutia la jeune fille palissant et rougissant tour à tour. Oh ! comment vous m'avez fait peur !

— Et pourquoi, chère enfant ? demanda le mécanicien en entrant et en refermant la porte derrière lui.

— Inquiète de votre longue absence, je me figurais qu'il pouvait vous être arrivé quelque chose de fâcheux... En vous voyant sans vous reconnaître, j'ai cru qu'un inconnu venait m'annoncer une mauvaise nouvelle vous concernant.

— Eh ! mon Dieu, fit le mécanicien avec un nouveau sourire, qu'aurait-il pu m'arriver de fâcheux ? Aucun danger ne me menace, ce me semble...

— Monsieur René, répliqua la jeune fille d'une voix triste, vous ne comprenez pas avec vos ennemis secrets !

Rappelez-vous ces deux hommes venus chez vous pour y voler une lettre, et pour glisser à sa place, dans l'enveloppe qui lui rendait la note que vous connaissiez et qui rendait votre condamnation certaine si elle avait été mise sous les yeux de vos juges.

— C'est pourtant vrai... murmura le mécanicien do-maître d'hôtel.

Berthe reprit.

(A suivre)

Samedi matin, vers neuf heures, deux matelots de nationalité étrangère causaient devant la porte du consulat de Turquie, dans la rue Sylvabelle, lorsque, après une courte discussion, l'un des deux interlocuteurs se précipita sur l'autre et lui porta un violent coup de poing dans la région du bas-ventre. La malheureuse victime de cette lâche agression s'affaissa sur le trottoir. C'est un matelot turc nommé Saleh-ben-Mohammed, on a dû le transporter à l'Hôtel-Dieu, où les médecins ont jugé son état très grave.

Quant au meurtrier, il a pris la fuite, mais on a pu le signaler, et il est activement recherché.

HERAULT

Montpellier, 1^{er} mai. — Un important procès de presse viendra le 4 mai prochain devant le tribunal civil de Montpellier.

Il s'agit du procès intenté par le comte Mastai, neveu du pape Pie IX, contre M. Léo Taxil, rédacteur de l'Anti-Clérical, les imprimeurs et le gérant de ce journal pour publication d'un feuilleton intitulé : « Les Amours secrètes de Pie IX, par un ancien camérier secret du pape. » feuilleton dans lequel Pie IX est représenté comme un pape faussaire, adultère et assassin.

Déjà le 29 décembre 1881, le tribunal a condamné par défaut M. Taxil à 60,000 fr. de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans 60 journaux, au choix du demandeur, et à l'interdiction de la publication du dit feuilleton sous peine de 100 fr. de dommages par jour de retard à partir de la signification du jugement.

Le 16 mars dernier, l'affaire revint sur opposition des défaillants qui provoquaient un incident d'audience à propos de la nationalité du demandeur dont ils exigeaient caution.

Le tribunal fit droit à cette demande : il fixa la caution du comte Mastai à 500 francs et renvoya l'affaire qui sera plaidée définitivement le 4 mai. M. Taxil sera défendu par M. Delattre, avocat, député de Paris ; le comte Mastai, par M. Robinet de Cléry. L'affaire tiendra plusieurs audiences.

VAR

Toulon, 1^{er} mai. — Le vent d'est ayant succédé au mistral, on a commencé hier matin, sous les yeux du préfet maritime, les travaux de renforcement du Foudroyant. L'opération bien commencée par les remorqueurs l'Utile et le Robuste et les remorques du cuirassé la Revanche, a dû être suspendue par suite de la rupture des chaînes de remorque, sous la tension énorme qu'elles subissaient.

A 3 heures de l'après-midi, il a été ajouté aux moyens d'actions employés le matin. Le secours des remorques, de la Sarthe et du grand transport le Shamrock.

Une foule considérable massée sur les glacis des remparts et du port marchand suivait avec intérêt les péripéties de ce grand travail.

Enfin, à 5 heures, le Foudroyant a été retiré de sa position critique, par l'effort combiné de la traction des cabestans l'Andromaque et des remorques des remorqueurs l'Utile et le Robuste, du cuirassé la Revanche et des transports la Sarthe et le Shamrock.

Il sera conduit demain dans l'arsenal.

MARNE

Reims. — Il va falloir que les ennemis de la République rentrent leur joie de l'autre dimanche. Les électeurs ne s'étaient pas dérangés au premier tour, il avait suffi de quelques centaines de voix à MM. Florion, Fournier et Fournière pour arriver en tête de la liste.

Alors les réactionnaires avaient triomphé, d'abord un petit nombre des votants, qui était la preuve que les républicains eux-mêmes étaient écœurés de la République ; ensuite, des trois noms susdits : ceux d'un condamné à vingt ans de travaux forcés pour avoir tué un passant, d'un emprisonné pour avoir tiré un patron, d'un condamné à huit mois de prison pour avoir excité les mineurs à l'insurrection.

Les électeurs de Reims viennent d'arrêter court le triomphe des réactionnaires. D'abord, ce n'est plus par centaines qu'ils ont voté hier, c'est par milliers. Ensuite, ils n'ont élu ni M. Florion, ni M. Fournière, ni M. Fournière.

Voici les résultats du vote :

Lagrive.....	6.276
Maillet-Valser.....	5.784
Damide.....	5.781

Les trois élus sont républicains.

Elles sont courtes, les joies des réactionnaires.

L'UNION GÉNÉRALE

Paris, 1^{er} mai.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture du procès relatif à la faillite de l'Union générale et de M. Bontoux. Le procès porte sur trois points :

1^{er} Demande en nullité, par divers actionnaires, de l'augmentation du capital social.

2^e Demande de conventionnelle, par d'autres actionnaires, en délivrance des actions nouvelles ;

3^e Demande du syndic, au nom des créanciers, que les souscripteurs soient tenus de verser complètement leurs souscriptions.

Toutes les plaidoiries ont été prononcées aujourd'hui. Les avocats ont déposé leurs conclusions.

Le tribunal a renvoyé ultérieurement le procès de son jugement.

CONCOURS HIPPIQUE

La deuxième journée du concours hippique a été aussi brillante que possible malgré le temps détestable dont nous sommes gratifiés.

Suivant le programme, à une heure, la classe des poulains et pouliches de trois ans, sans dressage, a défilé devant le jury composé de MM. de Barbentane, de Longeville, d'Anchald, de Rocomont et de Saint-Vallier.

Vi-gt-trois prix ont été décernés dans l'ordre suivant :

Maia à M. d'Aubigny ; Fend l'Air à M. de Chargères ; Favori à M. Pouillat ; Toilette à M. Loisy ; Fempile à M. de Longeville ; Le Coq à M. d'Aubigny ; La Lode à M. de Vilette ; Debut à Mme de Croix ; Fron — Montigny à M. Massia ; Jacquette à M. Carnet ; Nolette à M. Bayan ; Pistiline à M. Bayon ; Caravane à M. Lacorne ; Fleur d'Or à M. Nugues ; Bichette à M. Massia ; Amanda à M. Baudat ; Balba à M. Loisy ; Toquade à M. Bayon ; Progy à M. Marty ; Pascaline à M. Adenot ; Dyromite à M. Alème ; Francœur à M. Garnier ; Alerte à M. de Chevalard.

A quatre heures, ont eu lieu les courses des chevaux de la première catégorie, première section ; 800 mètres, huit obstacles (sous-officiers) ; 22 chevaux étaient inscrits ; 20 ont couru.

Les prix ont été obtenus par Girafla, montée par M. Baratié ; Foulon, montée par M. de Guibert ; Fanfan, montée par M. Joulié ; Archer, montée par M. Parise ; Ninette, montée par M. de Fontenille.

Alma et Ida, montées par MM. Martineau et Lefebvre, ont eu des flots de rubans.

..

Voici quelles seront les opérations du concours hippique pour aujourd'hui mardi :

A neuf heures et demie du matin, chevaux attelés en paire, première division.

A deux heures du soir, courses au trot monté pour poulains entiers, hongres et pouliches de trois ans, nés dans la circonscription du concours, première catégorie.

A quatre heures du soir, courses au galop, première catégorie, deuxième section, 1,200 mètres, douze obstacles, officiers.

Courses au galop, première catégorie, troisième section, 1,200 mètres, douze obstacles. Habits rouges.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 2 mai, 122^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 40 ; coucher, 7 h. 14. Les jours croissent de 1 minute.

Ephémérides (1843). — Inauguration des grands chemins de fer en France.

Hier matin, à 9 heures, le conseil municipal de Lyon s'est réuni sous la présidence de M. Vacheron, doyen d'âge, pour procéder à l'élection du maire et des adjoints.

M. Gailleton a été élu maire par 26 voix sur 35 votants.

Ont été élus adjoints : MM. Bouffier, Dubois, Rossigneux, Chéron, Clavel, Aubert, Bouvier, Guichard, Rochet, Chevillard, Despeignes, Vignat.

..

A Vaugneray, M. Rambaud a été nommé maire et M. Chatelard adjoint.

A Villefranche, M. Relachon a été nommé maire. MM. Laurent Richard et Dupont ont été nommés adjoints.

A Anse, M. Régis a été nommé maire, et M. Cateau adjoint.

A Thizy, M. Noel Dauphin a été nommé maire. MM. Elie Augay et Bouletanet ont été nommés adjoints.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

Monsieur le préfet,

Je suis informé que des instituteurs libres appartenant à une congrégation religieuse ont cru devoir justifier de la possession du brevet de capacité, exigé par la loi du 16 juin 1881, au moyen d'une simple attestation du supérieur de leur congrégation, et par le motif que les brevets étaient centralisés à la maison-mère.

Il est absolument impossible d'admettre cette situation irrégulière. Le brevet n'est point la propriété collective d'une association, mais bien la propriété personnelle de l'individu, qui est tenu de faire la preuve des droits qu'il exerce.

Tous les instituteurs libres sont égaux devant la loi et doivent s'y soumettre : ils sont astreints, lorsqu'ils font leur déclaration d'ouverture, à déposer leur brevet de capacité (décret du 7 octobre 1850, article 1^{er}). La même déclaration et le même dépôt sont exigibles des nouveaux maîtres en cas de changement. Enfin l'inspecteur primaire a toujours le droit d'exiger, dans ses tournées, la production du titre en vertu duquel titulaires et adjoints exercent.

L'exécution de la nouvelle loi sur les titres de capacité ne serait pas assurée sans l'exacte observation de ces dispositions, que je vous invite à rappeler à qui de droit.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

La commission chargée par l'administration municipale d'examiner les projets présentés par l'alimentation de Lyon en eaux potables vient de déposer ses rapports.

Elle conclut en retenant et classant les projets Michaud, Leger et Villard comme pratiques et répondant au programme qu'il importe de remplir pour doter notre ville d'une distribution d'eau réalisant toutes les conditions désirables, et en écartant les six autres projets comme ne satisfaisant pas aux exigences de ce programme.

Eh bien, c'est décidé, nous devons dire prochainement adieu au tricorne légendaire du gendarme, on va le remplacer par un casque.

Le modèle de ce casque vient d'être adopté par la commission d'examen. La bombe est en cuir, le cimier, le bandeau et le cerclage sont en maillechort premier titre : ce casque n'a ni crinière ni chenille et porte une grenade sur le bandeau.

Après le tricorne, on enlèvera la sardine blanche, puis le jaune baudrier, et de la vieille gendarmerie il ne restera plus que le gendarme.

Mai, le mois des amours, mai, rose et rayonnant, Mai, dont la robe verte et chaque jour plus ample, a dit Victor Hugo, d'accord avec Michaud :

Le beau soleil de mai, levé sur nos climats, Féconde les sillons, rajeunit les bocages.

Le mois de mai n'a pas seulement inspiré des vers, mais aussi des proverbes ; le plus célèbre est d'un exemple excellent à suivre :

En avril

N'ôte pas un fil

En mai

Fais ce qu'il te plaît.

A Rome, mai était consacré à Maia, déesse de la terre ; les chrétiens lui ont laissé son nom païen et se sont même élevés avec fureur contre la mesure qui donnait, lors de la Révolution, à ce mois le nom plus catholique de floréal, ils l'ont simplement mis sous la protection de Saint-Philippe et de saint Jacques, en respectant le souvenir de la déesse Maia.

Voici la taxe du pain de ménage pour la 1^{re} quinzaine de mai :

A dater du 1^{er} mai 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage vendu chez les boulangers, est fixé à 0.41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 0.38 c.

Le pain fera un pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'art. 3 de l'arrêté du 28 août précité.

A trois heures de l'après-midi, une femme Deschamps, concierge, cours du Midi, 33, a été renversée dans la rue de la Barre, par le fiacre portant le n^o 213. Une des roues lui passa sur le corps et lui fit diverses contusions de peu de gravité.

Une contravention sera dressée au conducteur du véhicule qui s'était empressé de s'enfuir, mais dont des témoins de l'accident avaient eu le temps de relever le numéro.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier soir à cinq heures, rue de l'Hôtel-de-Ville, autour d'un nommé Th..., cartonnier, demeurant rue Cuvier, qui dans un état complet d'ivresse agita dans ses mains une énorme couleuvre morte. Les femmes auxquelles s'attaquaient principalement l'ivrogne, fuyaient en poussant des cris d'effroi.

Les gardiens de la paix vinrent enfin mettre un terme à ce joli amusement et conduisirent Th... au poste du Mont-de-Piété. Il était coiffé d'un superbe chapeau de soie, qui jurait un peu avec sa mise débraillée. On ne tarda pas à découvrir qu'il avait enlevé ce couvre-chef à une personne qui faisait ses prières dans l'église Saint-Bonaventure.

Th... a été écroué pour vol et ivresse manifeste à la disposition de M. Prieur, commissaire de police.

Deux artistes ambulants, dont la baraque est établie sur le cours du Midi, se présentaient à minuit passé à l'hôtel de Toulouse, place Perrache, et demandaient à boire. Sur le refus du garçon d'hôtel, ils entrèrent dans une colère épouvantable, et se jetèrent sur le serviteur récalcitrant qu'ils accablèrent de coups.

A l'arrivée des gardiens de la paix, ces irritables consommateurs avaient pris la fuite, mais ils ne perdront assurément rien pour attendre.

Un jeune garçon de 16 ans, H..., chapelier, rue de Chartres, a été surpris à 2 heures du matin, par les gardiens de la paix, au moment où il venait de faire une ample provision de branches fleuries des rhododendrons qui ornent les squares de la place Bellecour.

Il a achevé sa nuit au violon. A cette première punition qui n'était pas volée, viendra se joindre l'amende que ne manqueront pas de lui infliger les juges du petit parquet.

Le nommé Laurent B..., marchand de vieux fers et de chiffons, rue Moncey, a été arrêté hier pour vol de 20 kilos de poudre au fort de la Vitrolerie.

Il a été écroué à la Permanence.

Une scène de ménage, qui demanderait pour être racontée dans tous ses détails la plume d'un écrivain naturaliste s'est passée la nuit dernière dans une maison de la rue de la Villardière.

Un sieur Paul D..., avait depuis quelque temps remplacé son frère auprès de la femme de ce dernier. Celui-ci que cette suppléance n'agréait que tout juste, s'est présenté à une heure du matin au domicile des tourtereaux en compagnie de deux individus et a brisé les fenêtres à coups de pavés. Nous passons sous silence la grêle d'épithètes les plus nuancées dont la lutte qui s'en est suivie a été émaillée.

Mais le comble de l'aventure, c'est que les assaillis ont eu l'aplomb de porter plainte au commissaire de police.

Quelle famille !

La nuit dernière, à 3 heures du matin, un nommé Jean G..., teinturier, sans domicile, ni moyens d'existence, a été surpris au moment où il cherchait à s'introduire dans le domicile du sieur Gérard, mégissier, rue Sébastien-Gryphe.

Cet individu qui pour ne pas faire de bruit avait quitté ses souliers et dont les intentions coupables n'étaient pas douteuses, a été écroué pour tentative de vol.

Quelques affaires jugées à l'audience correctionnelle d'hier :

— Joseph Fayard a volé des tuyaux de plomb dans une maison en construction, du boulevard de la Croix-Rousse. — 3 mois de prison.

— Joseph Scaglia, italien, a cueilli un portemonnaie dans la poche de Mme Simonin, propriétaire de l'hôtel du Gouvernement. — 6 mois de prison.

— Un autre italien Louis Ressonico a été pris en flagrant délit de vol dans l'appartement de Mme Cayrier, tenant un restaurant, rue Molière, 42.

Celle-ci ayant voulu l'arrêter dans sa fuite, d'un violent coup de poing, il l'a renversée dans l'escalier.

Mme Cayrier en tombant a eu le bras droit gravement contusionné.

Ressonico a été néanmoins arrêté dans la rue Fénélon, par plusieurs consommateurs qui s'étaient mis à sa poursuite.

Le tribunal l'a également condamné à 6 mois de prison.

— Jean-Louis Tournier et François Gervais se sont concertés pour voler à un habitant de Givors, M. Edant, deux billets de banque de 100 francs et deux montres en argent.

Tournier, récidiviste, a été condamné à 4 mois de prison et Gervais à 15 jours de la même peine.

— Louis Braud a pénétré pendant la nuit à l'aide d'une fausse clef dans un bateau à laver amarré au quai Claude Bernard où il a enlevé pour plus de 400 fr. de linge.

Cet individu, sujet suisse, a été condamné à 8 mois de prison.

Société de géographie

En vue des examens spéciaux et des concours de fin d'année, la conférence particulière et supplémentaire du cours de géographie historique, professé par le docteur Ch. Perrin, sera consacrée à la période contemporaine de 1789 à 1875.

« Les exercices commenceront par l'état géographique et politique de l'Europe après la constitution reconnue de la République américaine. »

En attendant la translation prochaine du siège de la Société dans son nouveau local, les inscriptions seront reçues quai de Retz, 25, un quart d'heure avant ou après la séance, qui aura lieu le vendredi à 7 heures et demie précises du soir, à partir du 5 mai courant.

Les nouveaux élèves trouveront dans la première leçon imprimée qui lui sera remise l'exposé de la méthode du professeur et du but de son enseignement.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 1^{er} mai, 4 h. 30 soir.

Température : La situation atmosphérique est toujours très troublée : Une dépression orageuse existe dans l'Algérie ; d'un autre côté, une bourrasque nouvelle aborde les îles Britanniques.

Temps probable : Amélioration de peu de durée, puis nouvelles pluies.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND THÉÂTRE. — Aujourd'hui mardi, 2 mai, relâche pour les répétitions générales de la Fille du Tambour-Major. C'est demain mercredi qu'aura lieu la dernière représentation des Huguenots, avec les concours des principaux artistes ; une feuille de location est ouverte pour cette représentation.

Jeudi 4 mai, première représentation de la Fille du Tambour-Major, opéra-comique en 3 actes, avec le concours de M. Simon Girard qui a créé le rôle de Stella, et de M. Simon Max, qui a créé celui de Griot.

Vendredi 5, dernière représentation du Tribut de Zamora, opéra en 4 actes.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 1^{er} mai, 11 h. 40, soir.

M. de Lacretelle, député de Saône-et-Loire, déposera demain un projet de loi invitant le gouvernement à rapporter les décrets et ordonnances qui affectent des immeubles au culte en dehors des prescriptions du Concordat.

— Un nouveau mouvement préfectoral paraîtra demain au Journal officiel.

SELS VAUVILLÉ

CHOSSES & AUTRES

Les hirondelles

Voici ce que raconte le *Mémorial artésien*, à propos de ces gentilles messagères :

Un de nos concitoyens avait remarqué qu'une hirondelle était revenue hier à son nid de l'an dernier, avec un petit ruban rose attaché à l'une de ses pattes. Il voulut s'expliquer ce petit phénomène. Il attendit la nuit et prit l'oiseau.

Le ruban rose portait cette inscription :
« Le bonjour à mes amis de la France. — Joseph Cardon. — Tunis, 25 avril. »

Ainsi, une hirondelle partie de Tunis le 25 avril serait arrivée à Saint-Omer le 26.

Voilà des messagers qui peuvent défier les paquebots et les trains-poste les plus rapides.

Si on les dressait comme les pigeons.

Un homme élastique

On sait que la spécialité du canard est acquise, depuis longtemps, aux journaux américains, qui envoient périodiquement les *puffs* les plus variés à leurs confrères d'Europe.

Le fait divers suivant que nous empruntons à une feuille de New-York, semble bien, du reste, vouloir justifier cette réputation.

Il y a quelques jours, une vingtaine de médecins se sont rendus à Ashland House, pour examiner Reinrich Haag, dit l'homme élastique, natif de Bavière, âgé de trente-deux ans, père de deux enfants, et exempté du service militaire, parce qu'il a la peau en caoutchouc.

Le sujet, vêtu pour la circonstance d'un costume de velours laissant à nu le cou, la poitrine et le bas des jambes, a sauté sur une table; puis, il a saisi de la main gauche la peau de son cou et l'a étalée devant sa poitrine comme un plastron, de la main droite la peau de son front et l'a rabattue comme un voile devant son visage; il s'est empoigné la peau de la nuque et s'en est

enveloppé la tête comme dans un bonnet phrygien, ou grec, en de coton.

D'autres expériences ont prouvé que la peau des diverses parties du corps avait les mêmes propriétés de malléabilité.

Et afin que le doute ne soit pas permis, notre confrère ajoute : L'homme caoutchouc a pris l'engagement d'aller, un de ces jours, au département médical de l'Université de New-York et de se laisser palper *ad libitum* par les professeurs et étudiants. Les tératologistes ne manqueront pas de nous donner l'explication de ce phénomène vraiment curieux.

Les huîtres de l'Océanie

On sait que l'ostréiculture a pris dans ces dernières années un immense développement en Europe et en Amérique. Mais ce qu'on ignore généralement, c'est que l'huître se récolte aussi en assez grande quantité en Océanie. Des bords de cet excellent mollusques sont exploités maintenant par les Anglais le long des côtes de la terre de Van Diemen ou Tasmanie, au sud de l'Australie.

On n'avait élevé jusqu'ici dans cette île que des moutons. Un centre ostréicole y a été créé au lieu appelé Little Oyster Cove. On calcule qu'il contient actuellement environ 40 milliards d'huîtres, qui pourront être pêchées dans trois ou quatre ans.

En Océanie également se trouvent des huîtres de proportion phénoménales. Aux îles Keeling ou des Cocots, dans l'archipel de la Sonde, on a récolté dernièrement un de ces bivalves dont chaque moitié d'écaille pesait près de 50 livres et mesurait 30 pouces de longueur sur 18 de large. Cette huître géante a été offerte à un capitaine anglais; elle pouvait fournir une nourriture suffisante pour vingt personnes.

Mots de la fin

Guibollard a diné chez des amis. Au dessert, il raconte quelques impressions de voyage.

— C'est l'Italie qui m'a laissé les meilleurs souvenirs, Naples et Venise surtout... C'est là que j'ai fait mon voyage de lune de miel...

— Et madame Guibollard?... demande quelqu'un, a-t-elle été aussi enthousiaste?
— Elle n'était pas avec moi, j'ai fait mon voyage de lune de miel tout seul!...

Le mal du pays!

Un jeune Norvégien, récemment arrivé à Paris, passait toutes ses journées dans des dépôts de fûts. Comme on s'informait de la cause de ce goût bizarre :

— Que voulez-vous, répondit-il... Tous ces sapins, ça me rappelle ma patrie.

Le comble de l'indécence :

Fumer une pipe qui n'est pas euilottée.

ISPECTACLES DU 2 MAI

Grand-Théâtre de Ly

Aujourd'hui mardi
Relâche.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mardi, à 7 h. 3/4 :
« Les 2 Timides. »
« L'Histoire d'un sou. »
« Gavaut, Minard. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Les mardi, jeudi et dimanche, séance de patinage à 8 h. du soir.

Clôture le 30 avril.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON

Du 1^{er} mai 1882

Rentes	Comptant	Actions
3 1/2 %	83 92	Gaz de Lyon
3 1/2 % amortissable	84 12	Gaz de la Guillaumière
4 1/2 %	—	Mines de la Loire
5 0/0 français	118 65	Montrambert
Italie	90 90	St-Etienne
Turc	13 25	Société Lyonnaise
Autrichien 4 0/0	90 85	Société d'Éclairage
Russe 5 0/0	—	Eaux d'Oménil
Espagne 3 0/0	—	Eaux de St-Romain
Dettes Egyptiennes	352 50	Dombes
Actions	—	Abattoirs
Crédit mob. Espag.	535	Verreries L. et R. de
Crédit Lyonnais	702 50	Croix-Rouge
Union Générale	—	Obliq.
B. Lyon et Loire	—	Ville de Lyon
S. Hypoth. France	—	Ville de Paris 1869
Soc. Foncière Lyonn.	—	Ville de Paris 1871
Banque Ottomane	805	Lombardes anciennes
Paris-Lyon-Médit.	—	Lombardes nouvelles
Ch. Autrichiens	700	Loire
Lombard-Vénitien	311 25	Saint-Etienne
Varagasse	538 75	Rhône-et-Loire 4 0/0
Word-Espagne	625	Paris-Lyon — Médit.
Suez	2 32 50	1869

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et distraction. — Hydrothérapie électrothérapie, lactothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures.

Le rédacteur-gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTES JUDICIAIRES

Le mercredi 3 mai 1882, à midi, sur la place publique de St-Nizier, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : deux carriages à bras à deux roues, tables, chaises, comptoir, etc.

Le même jour à onze heures du matin, sur la place publique des Célestins, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : trois voitures de louage et de remise, trois chevaux avec les harnais et tous les accessoires y relatifs.

Le jeudi quatre mai 1882, à onze heures du matin, sur la place publique de St-Nizier, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que : tables de marbre, chaises, fourneau, comptoir, pompe à bière, de la maison Plantier, à Lyon, batterie de cuisine, vaisselle, etc.

Le mercredi 3 mai courant, à onze heures du matin, sur la place Sathonay, vente d'objets saisis, consistant en : buffet, chaises, fauteuil, table, fourneau, vaisselle, batterie de cuisine, etc.

Le samedi six mai 1882, à onze heures du matin, sur la place St-Paul, à Lyon, vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets et marchandises, constituant un fonds d'épicerie, tels que : banque, comptoir, rayonnages, vin, savons, pâtes, etc.

Le tout saisi.

AVIS

M. Praton prend suite du magasin d'herbages de M. Goutard, rue Chapet, 1. Pour les réclamations, s'adresser rue Rivet, 10, au 1^{er} dans le délai de dix jours.

Etude de M. Flory, avoué, place des Jacobins, 9.

D'un exploit enregistré de l'huissier Balmont de Lyon, en date du vingt-neuf avril 1882, enregistré.

Il s'agit :

Que dame Hélène-Eugénie-Marguerite Villemin, sans profession, épouse de M. Ambroise-Abraham-Nicolas Després, demeurant ensemble à Lyon, quai d'Occident, 2.

A formé contre son mari une demande en séparation de biens et en liquidation de ses reprises.

M. Flory, avoué à Lyon, occupera dans l'instance pour madame Després.

Pour extrait :
P.-E. Flory.

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile
à 2 francs le cachet.

S'adresser à l'Agence Fournier, 14 rue Comfrot, sous le n° 994.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débits, brasseries, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.

CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : 450 millions

BONS DE CAISSE 5% OBLIGATIONS

GARANTIES DES TITRES

Emis par la BANQUE HYPOTHECAIRE DE FRANCE

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la Banque Hypothécaire de France sont payés à Paris : au Siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, — à la Société de Dépôts et de Comptes courants, — au Crédit Lyonnais, — à la Société Générale, — à la Société Financière de Paris, — à la Banque de Paris et des Pays-Bas, — à la Banque d'Escompte de Paris, — à la Compagnie Algérienne, et dans les Départements, en Algérie et à l'Etranger, à toutes les Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 13, Rue de la Chaussée-d'Antin, 13 — PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g^e et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET et C^{ie}, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés



A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal



LYON : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermon, Monvenon, successeurs, docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharmacien, Lardet, Signond, successeur, Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousset, Cherblanc et C^{ie}, pharmacien, du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et C^{ie}, Châtelus et Bartoloin, Prudon pharmacien, Barnoud, pharmacien, Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Quatre) Palissot et Alibert, Léoras.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme), Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

